

COMMUNE DE MIGRON**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 24/09/2021

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Migron se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Agnès POTTIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités locales.

Présents : 12**Mesdames : Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Nina POUPELIN, Susan HANCOCK.****Messieurs : Henri BLOIS, Alain POTTIER, Georges ARMENOULT, Jean VITRY, Christopher HANCOCK, Jean-Noël COUSIN, Eric BUINIER.****Absents : Jackie BESSON (pouvoir à Mme Agnès POTTIER), Frédéric FÉRAND.***Madame Marie-Joëlle ÉMON a été nommée secrétaire de séance.***Ordre du jour****Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021**

- 1- Approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRTE) pour le territoire de l'agglomération de Saintes.**
- 2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDA de Saintes.**
- 3- Mise à jour des numéros de rue**
- 4- Demande de mise en disponibilité**
- 5- Reprise par la commune du garage situé chemin Buissonnier**
- 6- Questions diverses**

Le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité

1	Approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 (CRTE) pour le territoire de l'agglomération de Saintes.	D-2021-18
		Nomenclature : 5.7.6

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'État a invité la Communauté d'Agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique. Au travers de ce dispositif contractuel, l'État entend :

- accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville....).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'État, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'État précisant les engagements de l'État et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- être une agglomération attractive et innovante,
- être une agglomération proche de ses habitants,
- être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1^{er} février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Écologique à l'échelle de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.
- autorise Madame le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE

- à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

2	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDA de Saintes	D-2021-19
		Nomenclature 7.6.2

Madame le maire expose au conseil que la CLECT réunie le 10 septembre 2021 a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant le transfert de charges de la compétence « Eaux pluviales urbaines » et « Documents d'urbanisme » à la CDA de Saintes.

Madame le Maire fait alors un résumé des éléments essentiels du rapport de CLECT : à chaque prise de compétence, la CLECT doit connaître l'ensemble des charges et ressources transférées qui doivent faire l'objet d'une évaluation pour calculer le montant de l'attribution de compensation. Concernant Migron, le coût de la gestion des eaux pluviales urbaines a été évalué à 464 € par an en fonctionnement et 828 € pour la première année en investissement, soit un total de 1 292 €/an.

Le montant de l'attribution de compensation dû par la commune à la CDA est de 50 729 €.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-5 II alinéa 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT du 10 septembre 2021,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport définitif de la CLECT relatif aux transferts de charges cités ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions à :

- **voix pour : 8**
- **voix contre : 1 (M. Alain POTTIER)**
- **abstentions : 2 (M. Jean VITRY et Éric BUINIER)**

Concernant l'urbanisme, Madame le Maire précise qu'aucune évaluation n'a été menée pour son transfert.

3	Mise à jour des numéros de rue	D-2021-20
		Nomenclature 3.5.6

Madame Valérie MARTIN demande d'attribuer un numéro pour le hangar de l'entreprise SCEA Chez Bouyer construit sur le côté pair dans la rue de Chez Bouyer situé sur la parcelle AK 269. Madame le Maire propose les numéros 12 ou 14.

Madame le Maire propose également de concéder le numéro 17, rue du Petit Chemin sur la parcelle AP 21 en vue d'une éventuelle construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'attribution du numéro 12, rue Chez Bouyer
- approuve l'attribution du numéro 17, rue du Petit Chemin

4 Demande de mise en disponibilité

Madame le Maire avise le conseil que Madame Christelle BEAUBEAU, agent de ménage-adjoint technique 2^{ème} classe, échelon 9- a adressé un courrier recommandé reçu le 31 août 2021 en mairie dans lequel elle sollicite sa mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 5 ans à compter du 30 novembre 2021.

Le conseil municipal prend acte et accepte la demande de Mme Christelle BEAUBEAU.

5 Reprise par la commune du garage situé chemin Buissonnier

Ce garage avait été mis à disposition à l'Association Migronnaise Folk Danse depuis de nombreuses années afin d'y stationner sa camionnette. Comme ce véhicule n'existe plus, la commune demande à disposer du local pour y stocker du matériel, notamment la balayeuse-désherbeuse que le SIVOM Migron-Villars les Bois-Le Seure projette d'acheter prochainement. M. Jean-Jacques BEAUBEAU, Président de l'association, a demandé un délai de 1 mois pour vider le local.

Le conseil municipal prend acte et accepte la reprise du local par la commune.

6 Questions diverses

Madame le Maire et Monsieur Christopher Hancock, conseiller municipal, rencontreront mardi 19 octobre Monsieur Xavier PARLANT, responsable des relations entre le BNIC et les maires de la région délimitée Cognac qui présentera la démarche de l'interprofession menée auprès des maires des communes viticoles et échangera sur les sujets d'actualité liés à la filière Cognac.

Madame le Maire et Madame Marie-Joëlle Émon, 2^{ème} adjoint, aborderont la question d'un partenariat avec l'association Perennis mercredi 13 octobre. Cette association qui a pour but la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Charente et Charente Maritime a fait l'acquisition en décembre 2020 d'une parcelle de 1.2 ha sur la commune situé Pas du Bouil (AL 399) et souhaite étudier la mise en place de projets sur ce terrain.

Des travaux de diversification vont être effectués par le SYMBA sur le Dandelot en amont de Chez Landon. Comme le lit du cours d'eau est trop large, les écoulements sont trop lents et le fond est vaseux ; la mise en place d'un empierrement permettra de concentrer les écoulements et de les diversifier.

Madame Manuela NIVART-ONCHALO a présenté le 1^{er} octobre aux secrétaires de mairie et à Madame le Maire ses fonctions de conseillère aux décideurs locaux : l'appui à la préparation budgétaire, la réalisation d'analyses financières, le conseil en matière juridique, budgétaire, fiscal et comptable, l'accompagnement sur les chantiers de modernisation, dématérialisation, monétique...sont ses missions auprès des collectivités du territoire de la CDA de Saintes.

Tour de table :

Georges ARMENOULT

- souhaiterait évoquer la carte achat avec Mme Nivart,
- a envoyé par mail les dates de préparation des travaux de la commission Budget
- aimerait faire le point sur les actions mises en place par le nouveau conseil municipal

Alain POTTIER est satisfait du travail réalisé par David BESSON recruté comme agent technique depuis le 6 septembre 2021.

Éric BUINIER fait remarquer que le poteau électrique WI 143 aux Coudres ne fonctionne pas et qu'il n'y a pas d'électricité dans les rues d'Azac tôt le matin. Dans ce même lieu-dit, les branches d'arbres dépassent largement sur la chaussée dans la rue des Rivières.

Jean-Noël COUSIN

- a laissé au secrétariat une quantité de térébenthine à appliquer sur les bancs de l'église pour lutter contre les cossons,
- se demande s'il y a une tête de loup dans le matériel de ménage (présence de toiles d'araignée dans l'église et la salle des fêtes)
- signale que les aérosols de cire sont vides.

Marie-Joëlle ÉMON a remarqué l'installation des mesures de comptage, avenue de Saintonge et sur la route de Burie, lesquelles avaient été sollicitées par madame le Maire auprès du département.

Rien ne restant à l'ordre du jour, et aucune question n'étant posée.

Madame le Maire déclare la séance levée à 20h30.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 05 juillet 2021

N° Délib	Nomenclature	Objet de la délibération	page
2021-18	5.7.6	Intercommunalité - intérêt communautaire	2-3
2021-19	7.6.2	Finances locales - Contributions budgétaires des communes aux EPCI	3
2021-20	3.5.6	Actes de gestion du domaine public	3-4

Émargements des membres du conseil municipal du 4 octobre 2021

Agnès POTTIER, Maire	
Georges ARMENOULT, adjoint	Marie-Joëlle EMON, adjoint
Alain POTTIER, adjoint	Nina POUPELIN
Susan HANCOCK	Jean VITRY
Josette BERARD	Christopher HANCOCK
Frédéric FERAND (absent)	Henri BLOIS
Jean-Noël COUSIN	Jackie BESSON (pouvoir à Agnès POTTIER)
Éric BUINIER	